

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 134-23 C

Objet : RS - Approbations du budget 2023 et du compte financier 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévise

• conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 134-23 C

objet **RS - Approbations du budget 2023 et du compte financier 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, en lien avec Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que conformément à l'article L. 133-8 et R. 133-16 du code du tourisme, le budget et le compte financier (c'est-à-dire les comptes de gestion et administratif réunis) de GCAT, délibérés par le comité de direction de GCAT respectivement les 1^{er} mars et 10 mai 2023, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Après une période de sortie de crise sanitaire faisant montre d'une bonne reprise de la fréquentation et une exécution budgétaire 2022 maîtrisée (budget excédentaire et dynamique des recettes issues de la taxe de séjour), les orientations budgétaires proposées par le comité de direction de GCAT témoignent de la volonté de poursuivre les efforts pour développer la notoriété et le positionnement de la destination, ainsi que la place de l'office de tourisme au sein de son écosystème.

Pour rappel, la contribution annuelle de Grand Chambéry vers GCAT s'élève à 1 587 428 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'agréer le compte financier 2022 et le budget primitif 2023 de l'EPIC (établissement public industriel et commercial) Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 133-8 et R. 133-16,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 285 du 1^{er} mars 2023 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation du budget primitif 2023,

Vu les délibérations n° 288 et n° 289 du 10 mai 2023 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation respectivement du compte de gestion et du compte administratif,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023/2027 entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le budget primitif 2023 et le compte financier 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Article 2 : dit que la contribution 2023 de Grand Chambéry à Grand Chambéry Alpes Tourisme s'établit à 1 587 428 €.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **134-23 C**

Objet de l'acte : RS - Approbations du budget 2023 et du compte financier 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) : Délibération BP2023 GCAT,
Délibération GCAT Compte Administratif 2022,
Délibération GCAT Compte Gestion 2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29522H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29522H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023